

23.09.2010 – 09:08 Uhr

Accord entre ISS Aviation et PUSH / L'USS conteste que PUSH soit un syndicat apte à conclure une CCT

Bern (ots) -

L'association PUSH, qui ne compte aucun membre chez ISS Aviation, a été appelée à la rescousse par cette dernière pour conclure une convention collective de travail (CCT) dont l'unique objectif est de contourner le Syndicat suisse des services publics (ssp) et le personnel d'ISS en grève depuis bientôt près de trois mois. L'Union syndicale suisse (USS) considère que PUSH n'est pas un syndicat apte à conclure une CCT. En effet, elle n'offre pas les garanties d'indépendance par rapport à l'employeur pourtant exigées par les règles du droit collectif du travail.

PUSH, qui n'est membre ni de l'USS, ni de la Communauté Genevoise d'Action Syndicale (CGAS), ni d'aucune autre faïtière syndicale, apparaît comme téléguidée par les employeurs, en particulier afin de briser des conflits collectifs. Ainsi, l'adresse de PUSH est bien souvent celle de l'employeur et les démarches enjoignant le personnel de rejoindre cette association sont souvent le fait de supérieurs hiérarchiques. Ses délégués « syndicaux » sont le plus souvent des cadres des entreprises avec lesquelles elle prétend « négocier ». En outre, PUSH affirme systématiquement vouloir éviter les conflits du travail et prend le plus souvent le parti de l'employeur en signant des accords qui lui sont favorables, respectivement qui sont défavorables aux salariés. Dans ces conditions, PUSH ne saurait être considérée comme un syndicat apte à défendre réellement les intérêts de ses membres et à rester indépendant par rapport à la partie patronale.

L'USS soutient donc les démarches du ssp visant à ce que PUSH ne soit pas reconnue comme organisation apte à conclure une CCT.

Contact:

Jean Christophe Schwaab (078 690 3509), secrétaire central de l'USS

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100610773> abgerufen werden.